

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS

- 1- Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la période de location.
- 2- **Cautions :**  
A l'arrivée du locataire, une caution de **150€** sera demandée et restituée au départ, déduction faite des frais de détériorations, et des frais de nettoyage selon l'état des lieux.  
En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera restituée par courrier.
- 3- **Utilisation des lieux :**  
Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre **la location à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Dans le cas contraire, une somme de 40€ sera retenue pour frais de nettoyage.** La location conclue entre les parties au présent acte, ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.  
Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement au propriétaire.
- 4- **Nombre de locataires :**  
Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.
- 5- **Animaux :**  
Les animaux ne sont pas acceptés dans les locations.
- 6- **Inventaire – Etat des lieux :**  
Un inventaire sera effectué par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la location.
- 7- **Paiement :**  
La réservation sera effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire (dès que possible) **un acompte de 25% du montant total de la location, ainsi que le contrat dûment rempli et signé.**  
Le solde de la location sera versé ou prélevé (si le règlement se fait par carte bancaire) **au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée.**
- 8- **Conditions d'annulation :**  
Toute annulation doit être notifiée par cette lettre recommandée, télégramme, ou fax, au propriétaire au plus tard un mois avant l'arrivée. La date d'annulation sera celle de la poste ou du fax.  
- L'acompte est restitué quand la location a pu être reloué pour la même période et au même tarif, avec une retenue de 15€ pour frais de dossier.  
Dans le cas où l'annulation serait notifiée moins d'un mois avant l'arrivée ;  
**L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.** Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat de location :
  - o Le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de la location.
  - o Le montant de la location reste acquis au propriétaire.**Assurance annulation facultative :**  
[www.assuranceannulation.eu/pdf/assurance\\_annulation.pdf](http://www.assuranceannulation.eu/pdf/assurance_annulation.pdf)  
Assurance annulation couvre selon les garanties, les frais engagés lors de la réservation de chalet ou Mobilhome. Contacter directement Cabinet A.TOL / BP. 94 ROYAN 17206 France Tél : 0033 5 46 38 95 05 [5170501@agents.alliance.fr](mailto:5170501@agents.alliance.fr) Conditions Générales [www.assurancecamping.com](http://www.assurancecamping.com)
- 9- **Interruption du séjour :**  
**Tout séjour interrompu ou abrégé ne donne lieu à aucun remboursement.**
- 10- Les locations se font à la semaine, du samedi entre 16h et 20h pour les arrivées, jusqu'au samedi entre 8h et 10h pour les départs. **Ces horaires sont à respecter impérativement.**
- 11- Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité sont comprises dans le prix de la location ainsi que le chauffage.
- 12- **Barbecues à bois ou charbons de bois, feux ouverts sont interdits par Arrêté Préfectoral.** Barbecues électriques ou à gaz autorisés.